



LA SENTINELLE

Sauvez des vies!

"Il est d'importance primordiale que les parents ainsi que les enfants prennent les mesures nécessaires pour acquérir la connaissance des premiers soins et puissent ainsi être à même de prévenir des souffrances et de protéger des vies" déclarait le Col. Gaboury, administrateur provincial du Conseil du Québec de l'association ambulancière St-Jean.

"De plus", ajoute-t-il, "alors que le père et ses fils suivent les cours de secourisme, la maman et ses filles peuvent de leur côté suivre les cours des "Soins à donner aux malades à la maison".

Il va sans dire que ces cours, donnés avec clarté et précision, ne peuvent l'être que par des instructeurs qualifiés de l'association ambulancière St-Jean. Ces cours donnés une fois par semaine, consistent en douze leçons de 1 heure, ou huit de 1 h. 30 ou même en six leçons de 2 heures chacune.

La connaissance des premiers soins permet aux personnes expérimentées de porter secours habilement en cas d'accident ou d'indisposition subite tandis que celle des soins à donner aux malades offre aux dames et demoiselles le grand avantage de savoir donner intelligemment les soins voulus à la maison.

A la fin des cours, après l'examen requis, chacun des candidats dûment qualifié reçoit un certificat faisant foi de sa compétence.

Il existe des Centres de l'association ambulancière St-Jean à Trois-Rivières, Québec, Sherbrooke et Chicoutimi et à chacun de ces endroits, les cours dont il est question ci-dessus sont également donnés.

Les règlements de la censure de guerre

Ottawa. — Les règlements de la censure établis sous l'empire de la Loi des Mesures de guerre ont été rendus publics, récemment, à Ottawa. Lorsque le Canada a déclaré la guerre, des directives générales ont été communiquées à la presse et aux postes de radio par la censure. A ces directives générales viennent s'ajouter les instructions détaillées ayant force de loi.

Les règlements, qui sont nombreux, défendent de façon générale de faire ou de publier toute déclaration, nouvelle ou opinion défavorable, etc., de nature à nuire à la défense du Canada ou à la poursuite efficace de la guerre. Toute nouvelle ou déclaration propre à causer de la désaffection

à l'endroit de Sa Majesté ou à nuire aux relations de Sa Majesté avec les puissances étrangères. Toute nouvelle ou déclaration propre à nuire au recrutement, à l'entraînement, à la discipline, ou à la gouverne des forces armées. Toute information concernant le mouvement, le nombre, etc., de toute force des armées alliées ou se rapportant aux dépôts de matériels de guerre, aux fortifications, etc. Tout pamphlet ou brochure se rapportant à la guerre ou à la conclusion de la paix qui ne porte pas le nom et l'adresse véritable de l'auteur et de l'imprimeur.

Toutes les copies d'un journal, tract, périodique, livre, circulaire, ou autre matière imprimée qui violent ces règlements peuvent être saisis et les permis de postes de radio peuvent être révoqués ou suspendus. Des amendes et l'emprisonnement sont aussi prévus pour toute violation de ces règlements qui affectent non seulement les journaux et les postes de radio, mais aussi ceux qui adressent la parole à des réunions publiques.

"Les règlements, dit M. W. S. Thompson, directeur de la censure, ont été établis à la suite de conférences entre divers services fédéraux et seront amendés de temps à autre, selon l'expérience acquise. Car il est évident qu'aucun jeu de règlements ne peut embrasser tous les problèmes qui se présenteront. Nous savons que nous pouvons compter sur la coopération de tous les intéressés et, de leur côté, les censeurs rendront leurs décisions rapidement et s'efforceront d'éclairer le public sur les grandes lignes à suivre. La coopération des autorités municipales qui disposent de salles où sont tenus des réunions publiques sera particulièrement appréciée, puisqu'elle aidera beaucoup à faire respecter les règlements".

Popular Aluminum

A standard line of aluminum suitcases which sell for much less than leather articles and only slightly above the price of fibre ones has been developed in France. They are lighter than leather and are claimed to be watertight, resistant to changes in climate and strong enough to remain rigid under the compression and hammering which luggage undergoes in commercial transport.

Westinghouse research laboratories have developed an electrical system for the purifying of polluted air in which dust particles in the air are given an electrical charge and are then drawn through cells consisting of aluminum plates alternately at high potential and earthed. The charged dust particles adhere to the plates, and the pure air passes on.

A fox terrier, in Scotland, recently lost a hind leg. Her owner had an artificial limb made of aluminum which was colored to match the other three legs.



LA SENTINELLE

Rédigée en collaboration et distribuée à leurs employés par Aluminum Company of Canada, Limited et les compagnies associées



— REDACTION —

Rédacteur — Lucien LeMay
Rédacteur-adjoint — B.-E. Surveyer

Aluminum Company of Canada, Limited	—	A. Daris
		J.-E. Pepall
		J.-M. Robert
Aluminum Power Company, Ltd.	—	Geo. Tremblay
Roberval and Saguenay Railway Company et Saguenay Terminals Limited	—	J.-W. Barthe
La Compagnie Electrique du Saguenay	—	R.-B. Brosseau
Saguenay Power Company, Ltd. et The Alma & Jonquières Railway Company	—	R. Boulay

— Rédaction et Administration —
C.P. 337, Arvida, P.Q.

Carnet social

Le C. Frère Visiteur des Frères de l'Instruction Chrétienne, était à Arvida la semaine dernière afin de visiter la communauté de son ordre. Il s'est dirigé ensuite vers Dolbeau.

— f —

Madame Joseph Lavoie, soeur de M. le curé Lévêque d'Arvida, était de passage au presbytère, il y a quelques jours, accompagnée de sa fille, Germaine.

— f —

Madame Roméo Gagnon est revenue dimanche soir de Montréal et New-York où elle a accompagné son mari, le Dr Gagnon, qui suivra pendant trois mois, en ce dernier endroit, un cours de chirurgie et de gynécologie. Madame Gagnon a visité l'exposition mondiale.

— f —

Madame A. Gobeil et sa fille Hermance sont actuellement à Montréal après un court séjour à Québec.

— f —

Mr. and Mrs. Norman V. Tessier have returned from a honeymoon trip to New-York City and Atlantic City. They will reside in Arvida.

— f —

M. Fernand Paquet, de la Tuque, a passé la fin de semaine à Arvida chez M. et madame A. Allaire.

— f —

M. Léo Lapointe, de Baie-des-Sables, comté de Matane, a passé la fin de semaine à Arvida chez des amis, M. et madame Théophile Tremblay et M. et madame François Tremblay.

— f —

M. Georges Carrier a passé, la semaine dernière, quelques jours à Montréal.

JOLIE FETE

A l'occasion du départ de mademoiselle Alma Weekes, qui est retournée dans sa famille à Montréal, un groupe de jeunes gens et jeunes filles s'est réuni à sa pension pour lui offrir leurs meilleurs voeux. Mademoiselle Weekes ne laisse derrière elle que de bons souvenirs. Les bureaux de l'Aluminum vont certainement regretter son fin sourire et les services qu'elle mettait si gentiment à la portée de tous. Un souhait unanime s'est élevé lorsque le train s'est mis en branle: "We'll all be seeing you soon, Alma".

Naissances

Le 25 septembre:

M. et madame René Audet (Marie-France Martel) une fille, Marie-Maude-Nicole; parrain et marraine, M. et madame Eugène Audet, grands-parents de l'enfant.

M. et madame Armand Moreau (Simonne Côté) annoncent à leurs parents et amis la naissance d'une fille le 1er octobre. Elle fut baptisée sous les prénoms de Marie-Huguette-Yvonne; parrain, M. Gédéon Desbiens; marraine, mademoiselle Berthe-Yvonne Gagné; porteuse, mademoiselle Jeanne-d'Arc Gauthier, tante de l'enfant. La cérémonie eut lieu en l'église de Kénogami.

Lutte

Prudence vs Imprudence

Danger! Safety First! Combien y en a-t-il qui saisissent le sens complet de cette populaire formule? C'est malheureux, mais trop de gens se contentent de lire ces mots ou de les prononcer de temps en temps. Et après ce petit effort, ils croient sincèrement avoir accompli leur devoir.

Il n'y a pas très longtemps, un employé qui se tenait sur le marchepied d'un camion en mouvement, tomba et perdit la vie. Voilà un accident des plus malheureux et le moins que nous puissions faire est de profiter de cette leçon et de veiller afin que chose semblable ne se répète pas. Nous pouvons voir cependant, chaque jours, dans notre cité, des camions s'arrêtant de porte en porte et dont les marchepieds et les ailes sont garnis d'une marmaille joyeuse et turbulente; nous apercevons chaque soir, l'un des ouvriers de la construction retourner à son foyer avec un ou deux compagnons de travail se tenant en équilibre instable sur les garde-boue d'un "bazou". Après cela, pouvons-nous en toute candeur, avouer que Danger! Safety First! sont bien compris? Assurément non.

Il est arrivé quelquefois que des hommes ont perdu l'usage de leurs yeux parce qu'ils avaient négligé de porter leurs lunettes de sécurité en travaillant le métal en fusion ou en passant dans la chambre de coulée et cependant, on voit continuellement des employés traverser les salles des cuves sans même avoir de lunettes avec eux; alors, comment voulez-vous qu'ils les aient devant les yeux! Croyez-vous que l'un de ces hommes rebrousserait chemin s'il parvenait à une cuve qu'on est à couler? Peut-être... mais la majorité, nous en sommes certains, ne s'arrêterait même pas et prendrait l'énorme et inutile risque de perdre un oeil. Ceci est-il conforme à l'avertissement: Danger! Safety First!

Il y a quelques années, on dut amputer la main d'un jeune homme qui au lieu de se servir de pinces, glissait,

FAITES LIRE LA SENTINELLE

sous un lourd marteau de forge, des feuilles de métal. L'autre jour, un ouvrier qui semblait parfaitement ignorant du danger qu'il courait, répétait la même imprudence. Son esprit était-il là où il devait être, ou ailleurs?

Ces quelques exemples authentiques démontrent combien ces petits mots: *Danger! Safety First!* sont importants et, cependant, bien peu considérés.

La *sécurité* devrait passer en premier lieu: elle devrait avoir la préséance sur la production, sur la direction, etc. Mais comment en venir là? En demandant le concours et la coopération de tous, en particulier de celui qui tient la clef de la *sécurité*, le contremaître.

Signalons quelques-unes des mesures qu'un contremaître peut prendre pour diminuer les accidents dans son département. Son devoir est d'abord d'agir avec ses hommes comme un ami et un conseiller afin de gagner leur confiance. Ceci, d'après nous est le premier pas et le plus important.

L'entente mutuelle du contremaître et de l'employé favorisera divers échanges de vue, la discussion des problèmes, les bons conseils, etc. L'ouvrier sera ainsi, plus attaché et plus attentif à son travail et l'une des causes les plus fréquentes d'accident, le *facteur humain* sera considérablement réduite.

Les jours du contremaître sévère et hargneux sont passés; place au contremaître qui inspire confiance à ses employés. On a prouvé maintes fois que l'on peut obtenir de la discipline avec de la gentillesse et du bon sens. Un contremaître doit aussi connaître le caractère de chacun de ses employés, son éducation, son expérience générale, le nombre de personnes qu'il doit supporter, ses goûts, sa possibilité d'avancement, etc. Ainsi, un contremaître peut facilement obtenir un meilleur rendement de ses hommes ainsi que la mise en pratique des principes de la *sécurité*.

Ce que l'on vient de dire du contremaître s'applique également aux surintendants, aux gérants et aux autres officiers de toute organisation.

Tournons maintenant nos yeux vers un autre domaine.

Danger! Les parents qui voient avec indifférence leur progéniture circuler en bicyclette sur le trottoir ne sont certainement pas des apôtres de la *sécurité*. Les gens qui ne musèlent pas leur chien, malgré l'ordonnance de la ville, se classent dans la même catégorie. La phrase: "Je le ferai si un tel le fait" n'excuse pas mais accuse la personne qui s'en sert.

Que d'autres exemples de négligence ne pourrait-on pas trouver dans notre cité!

Enfin, voyons comment on pratique le *Safety First* sur la route. Des affiches sont placées en évidence à certains endroits, avertissant les chauffeurs d'automobile de ne pas conduire en état d'ivresse, de se dépêcher lentement, de tenir les freins de leur voiture en bon état, etc., etc. Il est bien difficile d'expliquer comment un homme qui dans sa vie privée, est considéré comme un garçon d'excellente éducation, gentil, courtois, etc., peut, tout d'un coup, en se voyant un volant entre les mains, devenir si belliqueux et si grossier; celui qui est ordinairement poli, devrait l'être davantage lorsqu'il conduit une voiture. La question toujours actuelle de la diminution de l'intensité de la lumière des phares nous vient à l'esprit. Quelle satisfaction peut-on avoir d'aveugler un chauffeur? Quel remords, par contre,

si notre imprudence causait sa mort. On ne doit certes pas envisager ce règlement de la circulation à la légère. Après tout, est-ce une si grosse corvée que de mouvoir de temps en temps la petite manette qui diminue l'intensité de la lumière!

Nous espérons que ces quelques remarques serviront à réveiller le sens du devoir chez ceux qui n'ont eu cure jusqu'à présent, du sens si complet des mots *Danger! Safety First!* Nous formulons aussi le vœu qu'ils prennent la résolution d'agir toujours en conformité avec la loi de prudence et de travailler activement à notre campagne de sécurité.

J.-M. ROBERT

Accident Compensation and Its Meaning

In the course of our duties in the plant most of us have come in contact, at one time or another, with compensation. In most cases we have benefited financially from it, but yet, we perhaps never realized or investigated the reasons for its existence. We think that compensation can be the subject of an interesting study and that real advantages may be derived from it. It is our aim, therefore, to treat compensation in a series of short articles dealing with its history, its methods of operation, its significance to our Company.

In tracing the history of compensation we find that the system adopted in Canada, is based on the principle of collective liability of employer. It means that industries are classified according to their hazards and each class is liable for the cost of accidents occurring in its particular class, although for the purpose of compensation the one Accident fund covers all classes. Accident compensation is the product of a modern age. It exemplifies the co-operation which governments, employers and workers lend to smoothe out any defect which may be borne through industrial progress. The compensation idea grew out of the mechanization of labour, mass-production and the centralization of manufacturing units. The workmen, tradesmen and laborers being unused to high-speed machinery and the new dangerous working conditions, the accident rate increased alarmingly. It created uneasiness and it was not very long before the workers realized that something should be done to prevent these numerous accidents and to compensate for their gravity and the expenses they involved. The feeling spread throughout the industrial world that employers should be responsible for injuries received by workmen in their service. Closer co-operation between employers and employees on that question was sought and soon the movement was well on its way.

Canada had watched the movement spread with interest. The rapid industrial development in the early eighties naturally drew their attention to the need for the legal protection of the labourer. Factory Acts were passed and measures were taken to set up an efficient system of compensation. Pressure exerted by the workmen brought about the appointment of special commissions, at different periods, to study the systems in use throughout the world. The studies they made and the ensuing reports to their respective governments provided the material for our present system, which was first adopted by Ontario in 1914.

Quebec, though last to adopt the Workmen's Compensation Act, had been experimenting with compensation systems at an early date. Compensation for industrial accidents was, until 1909, governed by the Civil Code of that province, based on the Napoleonic Code, a fundamental principle of which was the liability of the employer only when he was at fault. In Quebec, as in the other provinces, the growth

of industry in the first decade of this century brought an increasing toll of accidents as well as pressure from organized labour for more adequate legislation. The Act of 1909 laid down the right of a workman to compensation regardless of fault and was the first Canadian Act to specify the dependents to whom compensation should be paid. Organized labour in the province demanded State insurance administered by the State. The employers favoured compulsory insurance with private companies. The Act of 1928 was an attempt to find a compromise between the two, but three years later the collective liability system administered by provincial authority was adopted. It is this system which is now in force and which we shall discuss in our next article.

B. E. SURVEYER

Concours Inter-usines

Voici la position des diverses compagnies dans le concours de sécurité inter-usines à la fin d'août 1939:

GROUPE A

Unités	Heures de travail	Nombre d'accidents	Fréquence
Shawinigan	1 038,044	1	.92
Arvida	2 680,684	13	4.85
Toronto	966,049	12	12.42

GROUPE B

Saguenay Terminals	178,477	0	0
R. & S. Railway	144,955	0	0
Saguenay Electric	62,447	0	0
A. & J. Railway	38,160	0	0
Saguenay Power	217,224	2	9.21
Aluminum Power	63,021	2	31.74

La Société l'Assomption.

L'ELECTION annuelle des officiers de la succursale locale de cette société a eu lieu à l'assemblée de septembre. Voici la liste des officiers élus:

M. l'abbé Jos. Lévêque, aumônier; M. J.-Wilfrid Barthe, président; M. Roger Hubert, vice-président; Mme Edmond Landry, vice-présidente; M. Wilbrod Landry, chancelier; M. Edmond Lapierre, trésorier; M. Norbert Cormier, secrétaire; M. Alva Chiasson, secrétaire adjoint; M. Alphonse Turbide, commissaire-ordonnateur; M. Henri Lafrance, commissaire-ordonnateur; M. Elphège Hubert, conseiller; Mlle Marie-Louise Lafrance, conseillère; Mlle Marie-Stella Lafrance, conseillère.

La succursale compte maintenant 120 membres. Les assemblées, suspendues durant les mois d'été, auront lieu maintenant régulièrement, le dernier mercredi de chaque mois à l'école St-Joseph. L'installation officielle des nouveaux officiers se fera à l'assemblée d'octobre, sous la présidence de M. J.-A. Arseneault, conseiller général.

Euchre-Bridge

Le 23 octobre aura lieu dans le sous-sol de l'église Ste-Thérèse d'Arvida et sous les auspices de la Ligue du Sacré-Coeur, un grand euchre-bridge auquel sont invités tous les citoyens d'Arvida et des municipalités environnantes. C'est pour 8 h. 30.

TU M'EN DIRAS TANT! OF ALL THINGS.—

Lors des deux dernières assemblées de sécurité plusieurs membres du comité manquaient à l'appel...

Pourtant, nos usines ne sont pas encore à l'épreuve des accidents et beaucoup d'utiles suggestions pourraient être faites par ses membres...

Agent: Now that you are married, you will want to take out some insurance.

Bridegroom: Shucks, no. Why Mary's not the least bit dangerous.

Les accidents ne sont pas toujours gais.

At the last two safety meetings many members of the safety committee were absent.

Still our plant is not accident-proof yet and a lot of useful suggestions could be made by these same members...

Somewhere in America, every minute of the day and night, a home is burning.

La saison de chasse à l'usine des électrodes bat son plein. On nous apprend que deux perdrix furent tuées depuis le début. Une de ces perdrix est supposée avoir été assommée par un morceau de carbone projeté du quatrième plancher...? Hem! l'histoire semble avoir une certaine parenté avec celle de "l'énorme poisson (long comme ça!) qui s'est échappé!"

The hunting season is very successful according to reports emanating from the Carbon Plant. It has been advanced that the lads from that plant have bagged two partridges so far. One of the birds is supposed to have been killed by a piece of carbon thrown from the fourth floor? It looks to us as if the originator of the story of "the big one that got away" had established his headquarters down there!

Quelque part sur notre continent, chaque minute du jour et de la nuit, une maison est détruite par le feu.

Nos amoureux du Roberval-Saguenay continuent de plus belle à se chicaner. Est-ce que ça va finir par un mariage? Les pronostics sont favorables.

On dit que O. L. se présente comme candidat libéral pour le comté de Chicoutimi. Est-ce vrai?

Est-ce la vérité que D. P. R. ait fait parvenir, dès le lendemain du discours de M. Gouin, la souscription que celui-ci demandait afin de pouvoir continuer sa campagne électorale?

Avez-vous entendu parler de ce pauvre jeune homme qui organisa une partie de "Poker", son jeu favori, pour recueillir son porte-monnaie qui ne pouvait attendre la fin du mois? Ironie du sort, il dut payer à ses invités, la jolie somme de six dollars et plus!

Surveillez-vous jeune ami: la chance nous manque moins souvent que nous ne manquons à la chance!

Rumours around the potrooms have it that pretty soon the lunch room, washroom and locker room facilities will be extended...

On nous dit qu'il ne faudra pas être surpris si on agrandit la salle des douches et les salles à manger dans l'usine de l'aluminium...

"Allô! Jos., vas-tu gagner ton élection?"

"J'sais pas, je n'ai pas encore décidé quelle sorte de cigares je préfère!"

C. TIVRET.

Le courrier du Roberval-Saguenay

MM. Emile Bernard et Léger Simard, qui ont travaillé cet été dans le département de la mécanique comme chauffeurs, ont été rappelés au travail par le Canadien National.

M. Léonidas Chayer, regrettons-nous d'apprendre, n'est pas encore rétabli suffisamment pour revenir chez lui. Il est encore en convalescence à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi. Nous espérons qu'il nous reviendra bientôt.

M. et Mme L.-D. Bernard ont passé la fin de la semaine dernière à Montréal.

Mr. J. D. McComb, stores clerk, has been transferred to the Mechanical Department as Locomotive Fireman.

Mr. Howard V. Jones reports, after his recent hunting trip, that the rain hindered his progress through the bush, but that all his trails are lined up for next season.

M. Sylvio Lepage nous réserve une surprise pour l'année prochaine car il paraît que son dernier voyage lui a assuré un original pour ce temps-là.

Mr. Hugh Mitchell has been transferred from the shop force to Locomotive Fireman on the road.

L'embellissement du terminus d'Arvida, sous la direction de M. Walker, est terminé et la propreté règne chez nous en permanence.

Il semble que les hommes soient de beaucoup supérieurs aux femmes pour la préparation des fèves au lard — c'est du moins ce qu'attestent MM. J.-A. P. et Jos. L. Nos félicitations à M. Elzéar S.

M. Edmond Martel, qui avait conduit son enfant à Montréal pour soins médicaux, a repris son travail à la fin de la semaine dernière.

Mme William Chouinard a donné le jour à son quinzième enfant, baptisé le 1er octobre sous les prénoms de Marie-Nicole-Yvette. Parrain, M. Maurice Sergerie, cousin de l'enfant; marraine, Carmen Chouinard, soeur de l'enfant. Nos félicitations.

En jouant au trapèze récemment avec des fillettes, Mlle Yvette Beaulieu, fille de M. J.-E.-Arthur Beaulieu, reçut une poussée d'une compagne, ce qui lui fit perdre l'équilibre et la fit tomber sur le bras gauche. On la transporta à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi où la radiographie révéla qu'elle avait le coude fracturé; son membre redeviendra normal dans un mois ou deux.

Les employés se demandent quel artiste a bien pu passer par le terminus d'Arvida. Chacun a admiré le beau travail dans le numérotage des wagons, classeurs, lits, tables et le

reste. Un seul était mécontent, celui qui aperçut le numéro 213 sur son lit.

Nous demandons à tous les employés de nous transmettre les nouvelles pour le "Courrier du Roberval-Saguenay"; c'est de cette manière que l'on rendra le courrier intéressant pour tous. Vous êtes priés de donner ces nouvelles à M. J.-A. Pilote pour Arvida et à M. J.-E.-A. Beaulieu pour Port-Alfred et les environs ou encore à M. Henri Muckle.

De temps à autre, M. Belliveau fait parvenir aux chefs des différents départements, des feuillets sur le danger permanent que présente le mouvement des wagons-réservoirs chargés de gazoline. S'il ne nous est jamais arrivé d'accident c'est une raison de plus pour maintenir une prudence continuelle. Tous les employés savent très bien les précautions qui sont de rigueur — il s'agit de les mettre en pratique, surtout de ce temps-ci de l'année alors qu'il se fait beaucoup plus d'aiguillage le soir et que les employés des trains se servent de fanaux.

Au 30 novembre, nous avons à notre crédit neuf mois sans accident, ce qui représente 166.394 heures de travail. C'est à chaque employé, individuellement, qu'incombe la responsabilité de continuer ce beau travail.

Tableau d'honneur

ÉCOLE STE-THÉRÈSE

GLOIRE AUX VAILLANTES

9e ANNEE: Noëlla Fay, Lucile Labrie, M.-Irène Bellemare.

8e ANNEE: Marielle Fay, Rolande Bélanger.

7e ANNEE: Rolande Barrette, M.-Anne Tremblay, Eliotza Rousseau.

6e ANNEE: Gisèle Tremblay, Gemma Pedneault, Olivette Deveaux.

5e ANNEE: Alice Bélanger, Rita Carnavale, Gilberte Rhéaume.

4e ANNEE "A": M.-Paule Fay, Rosette Lessard, Andrée Tremblay, Olga Robichaud, Carmelle Verrault.

4e ANNEE "B": Jeannine Bélanger, Ghislaine Hébert, Eileen Chalifour, E.-Anne Cormier, Raymonde Bariselle.

3e ANNEE: Solange Santerre, Ester Giroux, Clémence Carrier, Jeannine Cormier, Jacqueline Jolicoeur, Pierrette Archer.

2e ANNEE: Yolande Deveaux, Florita Brindle, Jeannine Santerre, Lorraine Tremblay, Yvonne Girard, Marguerite Giguère, Dorothee Hersberger.

1ère ANNEE: Lucile Jean, Gabrielle Carnavale, Gertrude Tremblay, Yolande Filcote, Esther Carrier.

ÉCOLE ST-JOSEPH

10e ANNEE: Paul Labrie.

9e ANNEE: Laurier Bélanger, Stanislas Turbide.

8e ANNEE: René Côté.

7e ANNEE: J.-L. Lamirande, H.-P. Côté, L. Rhéaume, Y. Tremblay.

6e ANNEE: Chs-E. Pomerleau, Chs Tremblay, W. Cou-
ture, J. Proulx, L. Moisan.

5e ANNEE: Vincent Gauthier, Arthur Girard, Omer
Cormier, Raoul Paquet, Adrien Lavoie, Marcel Rheaume.

4e ANNEE "A": Paul Gaudreault, Lucien DeChamplain,
Omer Moisan, Henri-Chs Deveaux, Jean-Paul Fay.

4e ANNEE "B": Gaëtan Moore, Marcel Carrier, Alberic
Castonguay, Alarie Rivard, Raymond Tessier.

3e ANNEE: Gaston Jean, Régis Tremblay, Camille Moi-
san, Robert Hersberger, Aldo Moore.

Promotions and transfers

Mr. Norman Tessier has been promoted foreman of the
Ore Plant laboratory.

Mr. Phil Dorais has been moved from the Ore Plant
to the accounting department of the Main Office, as assis-
tant to Mr. Scott.

Mr. Jean Talbot is now a member of the accounting staff
of the Main Office.

Mr. J. B. Gnaedinger has been transferred from the
Main Office laboratory to Mackenzie, British Guiana.

Mr. George O. Morgan 3rd is now working in New York
City.

Mr. Sherman Brayton has been moved to the Montreal
Office of the Roberval and Saguenay Railway.

One reads with pleasure in the Shawinigan Falls Review
that one of our old friends, Walter K. Dow is now working
as an electrical engineer in the Shawinigan plant. Mr. Dow
had worked in Arvida for nearly two years and after a stage
in Toronto had left for England to further his studies.

La sublime indifférence des fumeurs

L'AN dernier 13,719 incendies dus à des fumeurs négligents
ont causé pour \$2,427,000 de dommages à la propriété.
D'après les rapports au commissaire fédéral des incendies en
1938 les incendies attribuables à cette cause furent les plus
nombreux. Il y a dix ans on ne comptait qu'un peu moins
de 3,000 incendies attribuables aux fumeurs dans tout le
Canada. Mais l'augmentation continue du nombre des
fumeurs, principalement des fumeuses, semble s'être carac-
térisée par une insouciance quant aux risques d'incendie
pouvant être allumés par les cigarettes, le tabac et les allu-
mettes en feu jetées sans précaution, qui est presque inima-
ginable. Avec un accroissement de 430 p. 100 dans le nom-
bre des incendies dus à cette cause, on peut considérer que
le plus grand danger d'incendies est imputable à l'"insou-
ciance des fumeurs". On se demande si les femmes sont
moins précautionneuses que les hommes quand elles fument.
Malheureusement, les statistiques manquent pour nous
éclairer là-dessus, mais le fait reste qu'un trop grand nom-
bre d'incendies résultent de la négligence des fumeurs et
qu'ils disparaîtront lorsque ceux-ci jetteront leurs cigarettes,
allumettes et tabac avec précaution. Peut-être que si l'on
pouvait rassembler les quelque 14,000 personnes responsables
de ces incendies et les faire assister à la destruction par
le feu de propriétés valant près de deux millions et demi de
dollars, leur faire entendre les cris de personnes ne pou-
vant s'échapper de brasiers ainsi que les crépitements des
flammes, elles seraient moins négligentes à l'avenir.

Nouveau Magasin

Un nouveau magasin est à la disposition des citoyens
d'Arvida. Il s'agit d'une succursale du magasin de meubles
de M. Gérard Gauthier, de Jonquières. Ce local est situé rue
Davis, près du bureau de poste.

Thanks

Mr. and Mrs. M. B. MacKay wish to thank their friends
for the many kindnesses shown them during their recent
bereavement.

L'excès est un défaut

Trop de repos nous engourdit.
Trop de fracas nous étourdit.
Trop de froideur est indolence.
Trop d'amour trouble la raison.
Trop de remède est un poison.
Trop de finesse est artifice.
Trop de rigueur est cruauté.
Trop d'audace, témérité.
Trop d'économie, avarice.
Trop de bien devient un fardeau.
Trop d'honneur est un esclavage.
Trop de plaisir mène au tombeau.
Trop d'esprit peut porter ombrage.
Trop de confiance nous perd.
Trop de franchise nous dessert.
Trop de fierté devient hauteur.
Trop de complaisance, bassesse.
Trop de politesse, fadeur.
L'excès en tout est un défaut.

La loi de compensation des accidents

PLUSIEURS d'entre nous qui travaillons à l'usine où nous
appelons quotidiennement le devoir d'état, avons eu à béné-
ficier financièrement de la *Loi des Compensation des Acci-
dents du Travail*. Cependant, nous sommes-nous jamais
demandé ce qui a motivé l'existence d'une telle loi?

Nous croyons que l'étude de la *Loi de Compensation des
Accidents du Travail* présente un réel intérêt et des avan-
tages nombreux pour ceux qui s'y adonnent. C'est pourquoi
nous voulons traiter ici-même, en une série de courts arti-
cles, du motif, de l'organisation et de l'importance pour
notre compagnie, de cette mesure législative.

La loi de compensation, si nous remontons à son début,
est basée sur le principe de la responsabilité collective des
employeurs. C'est-à-dire que les industries sont d'abord
groupées d'après le degré de dangers qu'elles présentent
pour le travailleur et chacun des groupes est responsable du
coût des accidents qui se produisent dans son sein bien que
les fonds de secours soient centralisés. Cette loi est un pro-
duit de nos temps modernes. Elle est une preuve que la
coopération des gouvernements, des employeurs et des em-
ployés diminue les inconvénients qui naturellement surgis-
sent du progrès. L'idée de la loi de compensation émane
pour ainsi dire de l'accroissement du nombre des machines
dans l'industrie, de la fabrication en série et de la centrali-
sation des unités manufacturières. Les artisans, les ouvriers
et les journaliers n'étaient pas habitués aux machines à
hautes révolutions et aux nouvelles conditions dangereuses
de travail, aussi, le taux des accidents du travail augmenta-

t-il de façon alarmante. Cette situation ne manqua pas d'inquiéter considérablement les ouvriers qui réalisaient que l'on devait prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces nombreux accidents et compenser les dépenses qu'ils encourent. L'idée que les patrons devraient être responsables des accidents dont sont victimes leurs employés fit son chemin à travers le monde industriel. Employeurs et employés discutèrent le projet et, le mouvement fut lancé.

Le Canada suivait avec intérêt ces pourparlers importants. Le développement industriel s'étant accru considérablement à la fin du dix-neuvième siècle, il comprit qu'il devait donner une protection légale à l'ouvrier. Des règlements furent votés concernant les usines et ateliers et des mesures furent prises afin que l'on instituât un système efficace de compensation. Le peuple ouvrier contraignit bientôt le gouvernement à s'occuper de la question et c'est alors que l'on vit surgir des commissions spéciales qui étudient les méthodes employées de par le monde. Leurs études et leurs rapports les aidèrent à composer la présente loi. La province d'Ontario fut en 1914 la première à l'adopter. La province de Québec fut la dernière à l'admettre dans sa législation. Cependant, dès les premiers temps, elle se tenait au courant des pourparlers et des discussions qui avaient cours à ce sujet. La loi de compensation pour les accidents industriels était, jusqu'en 1909, gouvernée par le code civil de la province. L'un des principes de ce code tenait l'employeur fautif responsable. Au Québec comme dans les autres provinces, le développement de l'industrie au cours de la première décennie de notre siècle augmenta le taux des accidents et donc celui des réclamations. Une législation plus suffisante était exigée par les travailleurs syndiqués. La loi de 1909 accordait à l'ouvrier un taux de compensation sans discerner si le tort était attribuable à lui-même ou à l'employeur, et ce fut la première loi spécifiant ceux qui doivent être indemnisés.

Les travailleurs syndiqués provinciaux d'une part, demandaient que l'assurance fut payée et administrée par l'Etat, tandis que les employeurs d'autre part, préféraient l'assurance obligatoire payée par des compagnies d'assurances privées. La loi de 1928 marque un effort pour trouver un juste milieu entre ces deux opinions. Mais trois ans plus tard, soit en 1931, le système de responsabilité collective administré par l'autorité provinciale fut adopté. C'est ce système qui est actuellement en force et qui fera l'objet de notre prochaine étude.

B.-E. SURVEYER

Quelle sera la prochaine victime?

L'AN dernier, le feu a fait 263 victimes au Canada, hommes, femmes et enfants. En 1937, 105 enfants périrent dans des incendies, alors qu'en 1938 il y en eut 118. Ce sont des chiffres qui horrifient. Dans bien des cas les parents négligents portent directement la responsabilité de ces tragédies en laissant seuls chez eux leurs petits enfants à l'abandon pendant qu'ils visitent des voisins ou vont à des représentations.

Les parents devraient se rendre compte qu'il leur incombe d'enseigner à leurs enfants les éléments de la prévention des incendies. Ils devraient leur défendre de jouer avec le feu, mettre les allumettes hors de leur portée et ne plus leur donner des jouets de cellulose. En ne se départant pas des règles du sens commun, les parents peuvent s'épargner une profonde torture et des regrets vivaces lorsqu'un de leurs enfants périt par leur négligence.

Automobilistes, voyez en l'écolier, un être sourd, aveugle et totalement irresponsable, mais infiniment cher à quelqu'un et qui a de grands droits à votre indulgence et à votre sollicitude.

- SPORTS -

Nous voici au milieu d'octobre et cependant, pas une nouvelle du jeu de quilles ne nous est encore parvenue. Si notre mémoire est bien fidèle le jeu de quilles, l'an dernier à pareille date, connaissait une vogue remarquable. Qu'est-il donc arrivé? Nous croyons qu'une ligue inter-départementale est plus qu'intéressante pour ceux qui s'y adonnent et par conséquent, devrait exister. Si jamais on réorganise cette ligue nous suggérons, afin de conserver l'intérêt jusqu'à la fin du programme, qu'il ne soit pas permis à un joueur d'un département de s'allier à toute autre équipe, ce qui a déjà entraîné des résultats désastreux.

Il semble bien que, tout comme pour les quilles, l'absence d'une tête dirigeante, enthousiaste, soit le bobo de plusieurs de nos autres sports. Permettez-nous d'insister sur l'importance qu'il y aurait à notre avis, d'avoir un directeur des sports. Après mure réflexion, nous sommes de plus en plus persuadés de l'efficacité d'une telle mesure. Nous n'affirmons pas ceci dans le but de critiquer les organisations sportives de notre cité, ni leurs officiers. Nous réalisons trop bien les efforts qu'ils ont faits pour développer le goût des sports. Nous croyons plutôt qu'ils pensent comme nous lorsque nous disons qu'il est très difficile pour un homme qui a son ouvrage, une famille et autres responsabilités, de consacrer la plus grande partie de son temps libre à l'organisation et à la direction des activités sportives de ses concitoyens. Un directeur des sports, enthousiaste et qui n'aurait aucune crainte de réclamer leur place dans la vie urbaine aurait une véritable besogne à accomplir, besogne qui ne serait pas facile. Sous sa bonne direction, les sports seraient solidement et efficacement organisés, son enthousiasme en ferait surgir d'autres et l'intérêt et l'émulation ne feraient qu'augmenter à Arvida. Agissons donc rapidement dans ce sens!

Le rédacteur sportif.

WE are now in the month of October and we are wondering what is happening to bowling this year? If our memory serves us well, during previous years, this sport was well on its way by now. Yet, it is our contention that an inter-departmental league, if seriously organized, would prove worthwhile. If as and when such a league is organized, it would be well to remember that to develop enthusiasm, fair play and competitive spirit between each team, a player from one department should not be allowed to play on another department's team. That has been known to happen, resulting in loss of interest in the race.

It may be that the apparent lack of interest in the bowling league is an indication of what ails most sports in our town, — the lack of an efficient and enthusiastic directing soul. It has been this department's opinion for quite some time, and still is, that we should have a Director of Sports. Our aim is not to criticize any particular athletic body nor its officers, we know how much they have tried to develop sports in the community. But they might perhaps, agree with us that it is no easy matter for a man with a full-time job, a family and other responsibilities, to devote all or most of his leisure hours to organizing and directing the sporting activities of others. A well versed Director of Sports, enthusiastic about them and not afraid to claim their proper place in the community life, would have a real job, and not an easy one. Under his competent leadership, sports would be solidly and efficiently organized, his enthusiasm would stimulate others into action and the interest and competitive spirit of our city would be restored. Let us do something, real quick. —

The Sports Editor.

Règlements de sécurité à l'usine Bayer

Division de l'hydrate

1. Les employés doivent porter des gants et des bottes de caoutchouc pour travailler la liqueur caustique, chaque fois que la chose est nécessaire.
2. Avant de commencer à disjoindre les parties d'un tuyau, un employé doit toujours s'assurer que le tuyau a été solidement fixé avec une chaîne. Il doit porter des lunettes de sécurité et ne les enlever qu'après que le tuyau a été ouvert.
3. Il est défendu de laver ses vêtements avec de l'eau autre que celle de l'usine.
4. Avant d'enlever le bouchon d'un précipitateur, tout employé doit s'assurer que le précipitateur a été complètement égoutté.
5. Toutes les brûlures par la liqueur caustique sans exception doivent être lavées à fond et sans tarder, avec de l'eau froide. On peut appliquer ensuite, en certains cas, une solution d'acide borique. Des douches d'urgence ont été installées pour les cas extrêmes.

Ore Plant Safety Rules

Hydrate Department

1. Rubber gloves and rubber boots are to be worn whenever it is necessary, to work in caustic liquor.
2. Men dismantling pipe should be sure that the pipe has been perfectly chained. Goggles should be worn until after the pipe has been opened.
3. Washing clothes with any other water than mill supply is forbidden.
4. Before removing precipitator blinds, men should be sure that the precipitator has been completely drained.
5. All liquor burns without exception, should be washed quickly and well with cold water. This can be followed by applying boracic solution in some cases. Emergency water showers are provided for extreme cases.

Ligue senior de balle-molle

LES "Champs" ont remporté le championnat de la ligue en battant, dans les séries finales, les "Mechanicals" par les scores de 12 à 5 et de 6 à 5. Ce club est donc devenu détenteur de la coupe de la ligue ainsi que des brocs souvenirs, gracieusement offerts aux gagnants de cette année par M. G.-W. LaMountain. Nos félicitations au club vainqueur.

Senior Softball League

THE Champs have won the league championship by virtue of two straight wins over the Mechanicals by the scores of 12 to 5 and 6 to 5. The Champs, therefore, are the recipients of the league trophy as well as the pewter mugs graciously offered to this year's winners by Mr. G. W. LaMountain. Plans are being made in order to hold an adequate ceremony for the distribution of these awards. Our congratulations to the winning team.

Une mauvaise habitude

AVANT que l'avertisseur sonne la fin de son quart, l'ouvrier consciencieux met en ordre les outils et les machines dont il s'est servi; en un mot, fait le ménage de son "coin". Il prépare tout avant l'arrivée de son remplaçant. S'il n'agit pas ainsi, il manque à l'un de ses devoirs les plus importants; car, l'habitude qui hélas! va s'accroissant, de se sauver à toutes jambes après l'ouvrage en laissant au suivant le soin du nettoyage est très dangereuse. En fait, le remplaçant ne prend pas la peine de faire même le nettoyage essentiel. Il travaillera au milieu de débris de toutes sortes, dans un endroit où, à tout moment, il est exposé à glisser sur un plancher sur lequel de l'huile aura été répandue par inadvertance, où se trouvent des éclats de bois capables de faire choir même le plus prudent des ouvriers ou encore, avec des machines sales, encrassées qui deviennent plus dangereuses qu'utiles. Si vous avez cette mauvaise habitude, combattez-la!

La critique malveillante

DANS la plupart des usines, ateliers ou boutiques, disons, presque partout, les employés ont la triste habitude de critiquer et de juger chaque fait et geste de leur patron. Parfois, cette critique est favorable, trop souvent et presque toujours, elle ne l'est pas. De ces jugements, il ne peut sortir rien de bon et l'influence que le patron doit avoir sur ses employés est considérablement diminuée. Le bon employé doit donc s'abstenir de juger celui qui ne veut somme toute, que le bien de ceux qui lui sont confiés. La critique malveillante est tôt ou tard, préjudiciable à celui qui s'y adonne.

Helping the New Employee

ONCE we were all new employees. Most of us can remember some thoughtful man who took a kindly interest in us when he saw how "green" we were, and who helped us to get acquainted, put us next to the "tricks" of the trade.

He was considerate and patient, and had a knack of giving advice without making a fellow feel uncomfortable; but he was no "softie." Very likely he remembered his own embarrassment when he had been put to work in a "sink or swim" fashion.

Those might have been "good old days", as some folks like to call them; but we know, too, that it was a case of every man for himself and let accidents take the hindmost.

Today we would like to be able to thank that old friend again and tell him how much we appreciate what he did for us. We can't do that; but there are new employees coming into these shops from time to time, and we have the opportunity to show the kind of stuff of which we are made of.

We can make friends with them, acquaint them with safe practices, and above all, help them to understand why safety is an important part of every job we undertake.

Each one of us may have the opportunity to prevent an injury, or perhaps save a life, by the earnest manner in which we go about telling these new associates the "tricks" of our trade.